

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL227

présenté par
M. Bourdouleix et M. Morin

ARTICLE 11

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement exclut du projet de loi la publication par la Haute autorité de la déclaration de situation patrimoniale déposée par les titulaires des fonctions exécutives locales visées par le projet de loi.